

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET :** Convention cadre de mise à disposition d'une salle de réunion par le centre de gestion de la FPT des Bouches du Rhône pour l'organisation des conseils de discipline.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver la convention de mise à disposition d'une salle de réunion avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, pour l'organisation des conseils de discipline, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à la signer.

La dépense, estimée à 150 €par demi-journée, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**